

Menucourt le 17 décembre 2010

MAIRIE DE MENU COURT
RUE PASTEUR
BP. 25
95180 MENU COURT

Commission Nationale du Débat Public
(CNDP)
20 avenue de Ségur
75007 PARIS

Direction générale des Services

☎ : 01 34 46 71 19

Fax : 01 34 46 71 01

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET : délibération du Conseil municipal de la ville de Menucourt.

Madame,

Veillez trouver ci-joint la copie de la délibération du Conseil municipal de la ville de Menucourt en date du 2 décembre 2010 concernant l'avis sur la tangentielle Nord-Ouest et sur les projets de transports publics.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Madame L. MERLOT,
Directrice Générale des Services.





MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2010

PRÉFET DE PONTOISE

Date de Convocation : 25 novembre 2010 - 7 DEC. 2010

Date d'Affichage : 25 novembre 2010

Nombre de Conseillers : En Exercice : 29 ARRIVÉE

Présents : 25

L'an deux mille dix le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Menucourt légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT.

Étaient présents : PROFFIT BRULFERT Eric, ARNOLD Marie-Christine, HOPIN Sébastien, THILIE Sandrine, TONNIN Arnaud, LEPETIT Nathalie, BOUSSON Daniel, SVETECZ Florence, LEROUX Didier, GONON Mireille, FERMENT Alain, DUBUC Michèle, LOUIS dit GUERIN Robert, DIAZ Patrick, OBONSAWIN Perrine, SMILEVITCH Gérard, MEYNIEL Martine, SVETECZ Jean Pierre, CHARRY Sylvie, COSSERON Roland, MARTINEZ Françoise, THORAVAL François, LABBE Christian, LAURETTE Arlette, CHAUSSEMY Armand.

Absente excusée : LATTAUD Elisa,

Absents excusés ayant donné pouvoir : SIODLOWICZ Sylvie ayant donné pouvoir à HOPIN Sébastien, ROBERT Nelly ayant donné pouvoir à MEYNIEL Martine, VATINET Sylvain ayant donné pouvoir à TONNIN Arnaud.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme LAURETTE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire procède à l'appel des conseillers à 20 heures et 5 minutes

N°16

Approbation de l'Avis sur la tangentielle Nord-Ouest et sur les projets de transports publics

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu Loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris. – loi du 28 septembre 2010 demandant avis des communes

Considérant que le conseil régional et le STIF élaborent le plan de développement et de modernisation des transports franciliens car le réseau est saturé. La création des tangentielles Nord et Ouest, de plusieurs lignes de tramways, du prolongement d'Eole à l'ouest et d'une rocade ferrée « arc Express » vont être conçus pour desservir la région parisienne

Considérant que l'Etat porte le projet d'un Réseau de transport Public du Grand Paris nommé « Grand Huit » qui ne coïncide pas avec les projets de l'autorité organisatrice des transports de l'île de France et qui n'est pas entièrement financé à ce jour.

Considérant que la fin du débat est prévue le 19 décembre pour le prolongement Eole et le 1^{er} février 2011 pour Arc Express et le réseau de transport du Grand Paris.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise s'interroge sur les carences de ces projets dont le financement risque de mettre en péril le Plan de Mobilisation des Transports et les investissements dont Cergy-Pontoise a besoin notamment pour l'amélioration du RER A et du RER C et des correspondances avec les tangentielles Nord et Ouest.

Considérant que le 14 décembre 2010 la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise donnera son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Emet les avis suivants sur les débats publics relatifs aux transports publics en Ile de France :

- 1) Le projet Confluence est indispensable au devenir de notre agglomération de Cergy-Pontoise, pour son attractivité et pour le développement des transports publics.

Nous souhaitons dans ce cadre :

- Accueillir la ligne nouvelle Paris Normandie (TGV) sur notre territoire
- Obtenir le raccordement de la tangentielle Ouest à Achères, puis Neuville sur Oise puis sur l'Hautil en direction des Hauts de Cergy.
- Dans le cas contraire au projet précité, obtenir le raccordement du RER E (Eole) à Achères, puis à Neuville sur Oise puis sur l'Hautil,

Et demandons l'amélioration des dessertes des RER A et C sur Cergy-Pontoise, par une plus grande fréquence des rames et par la mise en place de rames à double niveau.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 3 décembre 2010

Le Maire
Eric PROFFIT BRULFERT.

